

Université 8 mai 1945 Guelma
Faculté des lettres et des langues
Département des lettres et de la langue française

Année universitaire : 2020/2021 - *Semestre 1*

Niveau : *Master 2, Littérature*

Matière : Argumentation et analyse du discours

Enseignante : *Mme. Mervette GUERROUI*

Plan du cours :

- 1. La conception courante de l'argumentation**
- 2. La conception savante de l'argumentation**

Bibliographie :

- Angenot M. (2008) : Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique, Paris, Fayard.
- Anscombe J.-C., Ducrot O. (1983) : L'argumentation dans la langue, Mardaga.
- Cours de Mme Doury Marianne (2010/2011) : Introduction à l'argumentation, Master 1 FLE, Université Paris Sorbonne.
- Doury M., Moirand S. (éds) (2004) : L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Eemeren F. H. van, Grootendorst R. (1996) : La nouvelle dialectique, Paris, Kimé.
- Grize J.-B. (1990) : Logique et langage, Paris, Ophrys.
- Kerbrat-Orecchioni C. (1992) : Les interactions verbales (t.2), Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C. (2005) : Le discours en interaction, Paris, Armand Colin.
- Perelman C., Olbrechts-Tyteca L. (1988) : Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles.
- Plantin C. (1990) : Essais sur l'argumentation, Paris, Kimé.
- Plantin C. (1996) : L'Argumentation, Paris, Mémo, Seuil.
- Plantin C. (1995) : « L'argument du paralogisme », Hermès 15, p.245-262.
- Vignaux G. (1988) : Le discours, acteur du monde. Enonciation, argumentation et cognition, Paris, Ophrys.
- Woods J., Walton D. (1992) : Critique de l'argumentation, Paris, Kimé.

COURS 1 : Qu'est-ce que l'argumentation ?

« Argumentation » est un mot qui relève de la langue courante mais qui désigne également un champ de recherche qui peut atteindre un degré de spécialisation, voire d'hermétisme. Une démarche possible, lorsqu'on s'interroge sur la ou les définition(s) possible(s) de l'argumentation, est de chercher à mettre en regard les définitions spontanées, « ordinaires », de l'argumentation – telles qu'elles peuvent émerger par exemple au sein d'une classe d'apprenants, et les définitions « savantes », proposées par les spécialistes du champ.

1. La conception courante de l'argumentation :

- Il peut s'agir de propos qui servent à : « persuader » ou « convaincre », « démontrer », « faire comprendre » ou « expliquer », « s'exprimer » etc.
- Donner de « bonnes » raisons ; argumenter, c'est produire un discours rationnel ; argumenter, c'est le contraire de manipuler.
- Une activité de parole (on la voit comme une forme particulière de discours), ou comme une activité de pensée (on la définit comme un raisonnement). Il peut également s'agir d'une argumentation visuelle, exploitant l'image.
- l'argumentation est parfois vue comme associant (au moins) un argument (une raison), à une conclusion : elle est donc considérée comme une séquence de discours qui se décompose en deux « mouvements », les deux composantes étant parfois articulées par un petit mot le plus souvent désigné comme « mot de liaison », ou « connecteur logique » ou « connecteur argumentatif ».

La plupart de ces nœuds définitionnels se retrouvent dans les définitions « savantes » de l'argumentation, où ils correspondent à des choix théoriques et méthodologiques caractéristiques d'« écoles » différentes. L'argumentation est utilisée dans la langue commune au sein de ces types de discours :

- discours politique (débat, meetings...)
- discours publicitaire
- discours judiciaire (situation prototypique : le tribunal)

Il s'agit essentiellement de discours qui s'inscrivent dans un cadre que l'on peut qualifier d'institutionnel, et souvent, de discours « de masse ». S'ajoutent ces situations, les pratiques quotidiennes, privées, d'individu à individu, des pratiques argumentatives ordinaires.

2. La conception « savante » de l'argumentation :

Un novice qui aborderait pour la première fois des études en argumentation serait amené rapidement au constat que l'argumentation entendue comme champ disciplinaire ne présente aucune unité et semble caractérisée par une dispersion des travaux. En effet, pour qu'on parle de "paradigme scientifique" pour l'argumentation, il faudrait qu'il y ait :

- un cadre notionnel commun à tous les gens qui parlent d'argumentation, un partage d'un certain nombre de notions, concepts, de problèmes et de méthodologies ;
- un consensus sur un certain nombre de résultats acquis et sur un certain nombre de problèmes considérés comme "dépassés" ;
- une bonne structure de la communication dans le domaine (les gens doivent se lire, se critiquer, se réfuter).

Force est de constater que ces conditions ne sont encore pas réunies actuellement ; pourtant, il me semble que pour chacun des critères, une évolution continue témoigne d'une « cristallisation » du champ. En particulier,

on peut observer l'émergence de rencontres scientifiques régulières consacrées à l'argumentation. Ces structures événementielles et éditoriales permettent une diffusion satisfaisante des travaux en argumentation, et favorisent rencontres et échanges entre chercheurs.

Le symptôme le plus évident de la dispersion des études en argumentation est leurs diverses appartenances disciplinaires : une réflexion sur l'argumentation peut s'inscrire dans le cadre d'une théorie sociologique, philosophique, logique, communicationnelle, psychologique, littéraire ou linguistique.

Il serait vain de chercher à réduire l'éclatement des approches de l'argumentation en reconstruisant une fausse unité à partir de cette diversité. En revanche, on peut circonscrire les différentes approches de l'argumentation en fonction des réponses qu'elles apportent aux questions suivantes :

Question 1 : langage / pensée. Définit-on l'argumentation comme une activité de parole ou comme une activité de pensée ?

Si on considère que l'argumentation est avant tout une activité de pensée qui laisse des traces dans le discours, on s'inscrit dans une approche cognitive ou logique. Si on considère que l'argumentation est une activité linguistique qui s'accompagne d'une activité de pensée, qui produit des traces de pensée, l'étude de l'argumentation entre dans le champ des sciences du langage (que l'on se réclame de la linguistique « pure et dure », de la pragmatique des interactions ou de l'analyse du discours).

C'est la deuxième approche qui sera adoptée ici : pour nous, l'argumentation est avant tout une activité de langage, et l'analyse de l'argumentation doit rendre compte des formes langagières investies par le discours argumentatif. Il s'agit d'un choix essentiellement méthodologique, qui ne conteste évidemment pas qu'à la source de l'argumentation, il y ait un raisonnement, fruit d'une réflexion : simplement, ce qui est accessible à l'analyste, ce sont des discours, non des pensées. Nous considérons par ailleurs que chercher à « dépouiller » le raisonnement qui sous-tend l'argumentation de sa matière langagière pour accéder à ce qui serait une « pensée pure » est illusoire (c'est pourtant ce que cherchent à faire nombre de travaux en argumentation, en particulier ceux qui sont inspirés de la logique formelle).

Question 2 : langue / discours. L'argumentation relève-t-elle du système de la langue, ou est-elle produite en discours ?

Cette question ne se pose, bien évidemment, que si l'on considère l'argumentation comme une activité de langage.

Certains auteurs considèrent que la langue (comme système de signes) est argumentative ; l'orientation vers une conclusion est une propriété sémantique des phrases prises hors contexte. C'est en particulier la position défendue par Anscombe et Ducrot (1983), qui construisent une théorie de « l'argumentation dans la langue » qui débouche notamment sur une étude systématique des connecteurs, et qui développe une réflexion sur les topoi.

Pour d'autres, en revanche, c'est le discours, en contexte, qui est argumentatif. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'approche rhétorique de l'argumentation, qui voit dans l'argumentation un mode d'organisation particulier des discours. Pour souligner l'importance de l'énonciation dans l'argumentation, Plantin (1990) parle d'argumentation rhétorique. De la même façon, une approche pragmatique de l'argumentation s'intéresse au discours en situation plus qu'à la langue.

La perspective qui vous est proposée ici s'inscrit dans cette deuxième approche. Il ne s'agit pas de négliger les ressources qu'offre chaque langue pour inscrire linguistiquement l'orientation argumentative des énoncés ; mais c'est avant tout par rapport à un contexte d'énonciation donné, mettant en jeu des acteurs, des enjeux, des contraintes situationnelles spécifiques, qu'une argumentation devient identifiable et intelligible.

Question 3 : monologue / dialogue. L'argumentation se développe-t-elle sur des modes dialogaux ou monologiques ?

La réponse à cette question détermine ce qui sera considéré comme l'objet privilégié de l'argumentation : formes monologiques / dialogales de discours argumentés.

Si l'on s'intéresse avant tout aux formes monologiques : l'étude de discours argumentatifs produits par un seul locuteur (« monogérés ») amène généralement à travailler sur des textes écrits (éditoriaux, tracts, etc.), ou sur des monologues qui constituent souvent de l'écrit oralisé (allocutions présidentielles télévisées, plaidoyers d'avocat, etc.). Ce type d'objet relève classiquement de l'analyse du discours.

Si l'on s'intéresse avant tout aux formes dialogales : l'intérêt pour des situations où des locuteurs développent, en discutant, des discours argumentés, amène à faire appel à des outils d'analyse empruntés d'une part à la pragmatique des interactions, et d'autre part, à tous les travaux sur l'oral.

En réalité, présenter cette alternative comme un choix nécessaire est un peu artificielle : on peut fort bien travailler alternativement ou simultanément sur ces deux types de données. Mais la question 3 a l'intérêt de souligner le fait que l'analyse argumentative demande à être couplée avec des disciplines rôdees à des types de données spécifiques. Analyser une argumentation dans des échanges oraux quotidiens, par exemple, sans connaître les mécanismes propres à ce type d'interactions, peut amener à des contre-sens sur l'interprétation de certains phénomènes.

Question 4 : perspective normative / descriptive. Une théorie de l'argumentation doit-elle chercher à distinguer les « bonnes » argumentations des « mauvaises » argumentations ?

Un autre choix de base qui se pose à l'analyste est l'alternative entre une approche normative ou non-normative de l'argumentation.

Une approche normative de l'argumentation est une approche qui propose des critères pour distinguer les bonnes argumentations des mauvaises argumentations. Si l'on s'engage dans une perspective normative, encore faut-il définir ce qu'on considérera comme norme de l'argumentation.

- norme : efficacité. On peut adopter une perspective pragmatique, et considérer qu'une bonne argumentation est une argumentation qui fait agir le destinataire de la façon désirée. La recherche de l'efficacité peut passer par la persuasion (faire croire), mais vise avant tout à faire faire. C'est cette conception de l'argumentation qui intéresse les publicitaires ou les politiciens. C'est une approche qui trouve ses racines dans l'ancienne rhétorique.

- Norme : validité. On peut considérer qu'une bonne argumentation est une argumentation qui mène, à partir de prémisses vraies, à une conclusion également vraie. Pour que le transfert de la valeur de vérité des prémisses sur la conclusion soit garanti, il faut que l'argumentation soit valide.

Il est classique d'admettre que seule la démonstration permet de découvrir la vérité ou de préserver la valeur de vérité des prémisses vers la conclusion ; les règles que doit suivre une argumentation pour accéder au statut de démonstration et garantir la vérité de ses conclusions sont celles de la logique formelle. Le champ d'application privilégié de l'argumentation démonstrative est la science.

La validité comme norme peut s'appliquer aussi aux discours ordinaires ; les règles permettant de distinguer les bonnes argumentations des mauvaises sont alors énoncées par la logique non-formelle (cf. par exemple Woods & Walton 1992) ; les contraintes de validité sont alors « assouplies » par rapport aux exigences de la logique formelle, et prennent en compte des critères situationnels.

Dans cette perspective, les règles dont le respect garantit la construction d'une bonne argumentation sont extrêmement variées, et relèvent d'un code de « bonne conduite conversationnelle » (ex. : « un locuteur ne doit en aucun cas empêcher son interlocuteur d'avancer ou de mettre en doute un point de vue »).

Une approche non-normative de l'argumentation ne cherche pas à distinguer les bonnes argumentations des mauvaises, mais avant tout à décrire les argumentations menées par les locuteurs (perspective descriptive / normative). C'est, fondamentalement, la perspective qui sera proposée ici. Elle s'inspire, dans une certaine mesure, de l'ethnométhodologie : elle se donne pour objectif de décrire les méthodes auxquelles ont recours des locuteurs qui cherchent à défendre leur point de vue par le langage. Il peut sembler dommage de renoncer à une critique de l'argumentation ; on peut considérer qu'une analyse descriptive est une sorte de préalable.

Adopter une approche descriptive de l'argumentation ne signifie pas que le problème des normes soit évacué pour autant. On proposera de considérer que la question des normes intervient non pas au niveau des outils d'analyse, mais qu'elle est intégrée à l'objet d'étude lui-même (Plantin 1995).

Question 5 : tendance au consensus / au dissensus. L'argumentation tend-elle à l'instauration d'un consensus, ou à l'approfondissement d'un dissensus ?

Cette alternative fait écho à un questionnement sur le but de l'argumentation, et reflète une conception fonctionnelle.

Pour certains, le but de l'argumentation est la construction d'un consensus, la résolution des différences d'opinion. On suppose que l'intention des locuteurs est de trouver un accord, et que la subsistance d'un désaccord est signe d'échec. C'est cette position que défendent les partisans d'une équation entre argumentation et persuasion, la persuasion étant considérée comme le vecteur, le moyen de réaliser un consensus.

Pour d'autres, le but de l'argumentation est l'activation et l'approfondissement des dissensus. Ils voient dans la plupart des discours argumentés la manifestation de l'incommunicabilité, de l'impuissance du langage à changer quoi que ce soit dans les croyances ou les attitudes. C'est la position qui sous-tend la Sémantique de la polémique de Dominique Maingueneau (1983) ; c'est, plus récemment, la position défendue de façon magistrale par Angenot (2008) dans son ouvrage dont le titre, *Dialogue de sourds*, manifeste clairement la défiance vis-à-vis de la capacité de l'argumentation à réaliser le consensus. On peut, de façon plus positive, considérer que l'argumentation permet d'exprimer des positions "non-conformes", et constitue ainsi un garant du renouvellement intellectuel et du pluralisme démocratique.

On peut prendre sur ce point une position de principe, selon qu'on appartient au camp de ceux que Kerbrat-Orecchioni (1992 : 150) appelle :

- les "optimistes" de la communication (c'est la volonté de coopération qui l'emporte, il y a dans toute communication une préférence pour l'accord, qui se manifeste dans les enchaînements, la gestion des tours de parole, de la relation interpersonnelle, et du traitement des différences d'opinion), ou à celui des
- "pessimistes" de la communication : la communication est avant tout agonale, conflictuelle ; les relations sont de rivalité, d'opposition, de conflit ; la communication est nécessairement un jeu à somme nulle : ce que l'un gagne, l'autre le perd.

On peut aussi considérer que le but de l'argumentation varie en fonction de la situation où elle se déroule ; il peut y avoir recherche d'un accord (si je cherche à m'entendre avec une amie sur un film à aller voir au cinéma) ; mais certaines situations posent par principe que le désaccord existant au départ subsistera à la fin (c'est le cas en particulier des débats télévisés, où les invités sont supposés exprimer des opinions divergentes et les soutenir d'un bout à l'autre de l'émission).

Synthèse du cours de Mme Doury Marianne (2010/2011) :

Introduction à l'argumentation, Master 1 FLE, Université Paris Sorbonne.